

2017-09-21
2017-5096

S-Metolachlor CS 51 Plus Concentré de fabrication

HERBICIDE

SUSPENSION EN MICROCAPSULES

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION, DE FORMULATION OU DE
RECONDITIONNEMENT

GARANTIE:

S-métolachlore* 51 % (nominal)

* et R-énantiomère

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,015 % à titre d'agent de conservation ou contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,039 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0021 %, et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **30453**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L – vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 519-836-5665

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Observer à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit bien aéré, frais, sec et sûr. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des semences.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de produits homologués en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.